

Arrêté n°2022-11-09-AB du 9 novembre 2022

modifiant les arrêtés électoraux relatifs aux élections des unités de recherche de l'université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la décision cadre relative au vote par électronique en date du 11 octobre 2022 ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-15-04-2022-09 du 15 avril 2022 portant approbation du Règlement général des unités de recherche et notamment ses articles 22-1 et suivants ;
- VU l'arrêté électoral relatif aux élections de l'unité de recherche CEREGE en date du 21 octobre 2022 ;
- VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 08 novembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1.

L'objet du présent arrêté est de compléter l'annexe 1 de l'arrêté électoral relatifs aux élections de l'unité de recherche CEREGE en date du 21 octobre.

Article 2.

L'annexe est complétée comme suit :

Annexe 1 : Emplacements des salles réservées aux postes dédiés

Site	Adresse	Référent(e)s
Centre-ville	20 rue Guillaume 7 le Troubadour 86000 Poitiers Salle PEBOLIM	Amélie PRADEAU Laurence BERNARD Sebastien SOUBIE Ahmed AABKARI

Article 3.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers. Le Directeur général des services est responsable de l'exécution du présent arrêté.

À Poitiers, le mercredi 09 novembre 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

 Virginie LAVAL